

Question sur la mutuel santé obligatoire

Par lhonorejeremy

Bonjour,
madame, monsieur,

Actuellement, en CDI à 20% j'occupe un poste d'employé en jardinerie depuis plus de six mois, j'ai reçu récemment un bulletin d'adhésion à une mutuelle obligatoire, étudiant je suis déjà couvert par une mutuel santé personnelle. J'aimerais savoir si cette mutuelle est vraiment obligatoire, car je pense quitter l'entreprise d'ici quelques mois et dans quel cas on peut m'obliger à souscrire à une mutuelle que je ne connais pas et suite à un appel téléphonique auprès du service mon dit sans explication complémentaire pourquoi cette mutuel était obligatoire.

Merci de votre réponse.